

Vieillir acteur et citoyen de son territoire : la participation au cœur des lieux de vie

APPEL À
PROJETS
2022

DATE LIMITE DE DÉPÔT
DES DOSSIERS :
31 AOÛT 2022 À 17H

Contexte

Depuis plus de 20 ans, la Fondation de France soutient des initiatives visant un meilleur respect des droits et libertés des personnes âgées vulnérables : dignité, liberté d'aller et venir, de pensée et de conscience. Elle a par ailleurs toujours encouragé la participation à la vie locale ainsi que leur pouvoir d'agir et de décision. Elle répond en cela à une faiblesse de notre société qui ne reconnaît pas pleinement nos aînés comme des citoyens à part entière.

La pandémie de 2020, en révélant le manque chronique de moyens octroyés au secteur, a fait émerger des questions éthiques autour des notions de risque, de liberté et de sécurité : comment protéger sans isoler et donc sans porter atteinte à l'intégrité physique et morale ainsi qu'à la citoyenneté ? Comment améliorer la qualité de vie au travail des professionnels et le bien-être des personnes âgées ? Des moyens financiers et humains supplémentaires vont être apportés mais ils ne suffiront pas. Les politiques publiques s'orientent également vers l'adaptation architecturale des lieux de vie, l'ouverture des établissements

et services sur l'extérieur, l'habitat inclusif. Elles prévoient également l'évolution des EHPAD vers la création de pôle de ressources gérontologiques locaux, la transformation des SAAD, SSIAD et SPASAD en services autonomie.

Ces évolutions doivent s'accompagner d'actions visant à mieux respecter les droits et libertés des premiers concernés : les vieux. En effet, pour la Fondation de France, la solution passe aussi par la participation des aînés aux décisions qui les concernent. S'impose alors un réel dialogue autour des situations à risque, des choix et responsabilités, entre les acteurs concernés : familles, professionnels, personnes âgées, autorités de tarification.

C'est pourquoi **cet appel à projets vise à encourager la participation active des personnes âgées vulnérables dans leurs lieux de vie afin qu'elles restent citoyennes à part entière** jusqu'à la fin de leur vie, ni surprotégées, ni infantilisées, ni instrumentalisées. Il s'agit notamment de mettre en place des formes de gouvernance participative au sein des institutions et services, des projets citoyens construits par nos aînés avec les acteurs locaux.

Objectifs

Pour cela, les projets viseront à :

- intégrer les personnes âgées vulnérables dans la vie locale, reconnaître et renforcer leurs capacités, leur liberté de choix, leur pouvoir d'agir en leur permettant de s'engager dans des démarches citoyennes (autres que celles déjà reconnues à date par les pouvoirs publics) ;
- respecter pleinement et durablement leur liberté :
 - d'aller et venir, à contre-courant de la tendance à contenir les personnes dans des unités sécurisées,
 - de libre expression de leurs volontés et de leurs désirs, quels que soient leur état de santé et leurs capacités physiques et cognitives ;
- renforcer ou (re)créer - à l'échelle du territoire - des solidarités transgénérationnelles durables, fondées sur le respect et la confiance mutuels.

Critères de sélection

Les projets devront :

- impliquer des personnes âgées vulnérables (**c'est-à-dire concernées par une dépendance fonctionnelle, la perte de l'autonomie, la précarité sociale ou encore la limitation de l'accès aux soins**) ; le vieillissement accéléré et précoce de certaines populations pourra être pris en compte,
- pré-identifier les publics visés directement et indirectement, recueillir leurs attentes, les impliquer dans la définition des objectifs et/ou des actions,
- être d'intérêt général, concret, porté par une équipe au sein d'une structure à but non lucratif,
- s'inscrire sur un territoire défini (et se réaliser en France métropole ou territoires ultra-marins),
- bénéficier de cofinancements,
- préciser les partenaires impliqués, leurs rôles, les résultats attendus de la coopération.

La Fondation de France souhaite **mesurer l'impact des projets financés**, notamment les bénéfices pour les personnes âgées mais aussi pour les autres parties prenantes. Les initiatives présentées devront à ce titre s'inscrire dans une démarche durable d'amélioration ou de transformation des pratiques et de changements de représentations.

Une attention particulière sera portée aux sujets qui seront abordés de manière systémique.

Exemples de projets soutenus :

- un comité d'éthique inter-établissements (EHPAD, SAD) impliquant les personnes âgées vulnérables,
- une colocation à responsabilité partagée pour des personnes vivant avec des troubles cognitifs,
- un projet intergénérationnel autour du développement durable mené par des auxiliaires de vie, les usagers et leurs aidants.

Modalités de soutien

Le soutien de la Fondation de France peut concerner le démarrage du projet, son développement, son évaluation, sa valorisation ou son essaimage. Il se présente sous la forme d'une subvention annuelle ou pluriannuelle (durée maximale de trois ans) et/ou d'une aide méthodologique effectuée par des consultants.

Qui peut répondre ?

Tout organisme à but non lucratif ou à gestion désintéressée pouvant justifier d'un ancrage territorial.

Comment répondre ?

Attention, **les candidatures se font uniquement en ligne** avant le 31 août 2022 à 17h.

Vous trouverez l'ensemble des modalités de candidature à l'appel à projets sur le site de la Fondation de France www.fondationdefrance.org rubrique *Agir avec nous > Soumettre un projet*.

Pour toute question, vous pouvez vous adresser à projets@fdf.org ou au 01 85 53 13 66.

La présélection

Cette phase permet de vérifier l'éligibilité de votre projet. Toutes les candidatures transmises seront étudiées. Seuls les projets présélectionnés à l'issue de cette phase feront l'objet d'une instruction par la Fondation de France.

L'examen en jury / comité

Seuls les projets ayant fait l'objet d'une instruction par la Fondation de France seront examinés par le comité d'experts courant novembre 2022.

La Fondation de France ne finance pas :

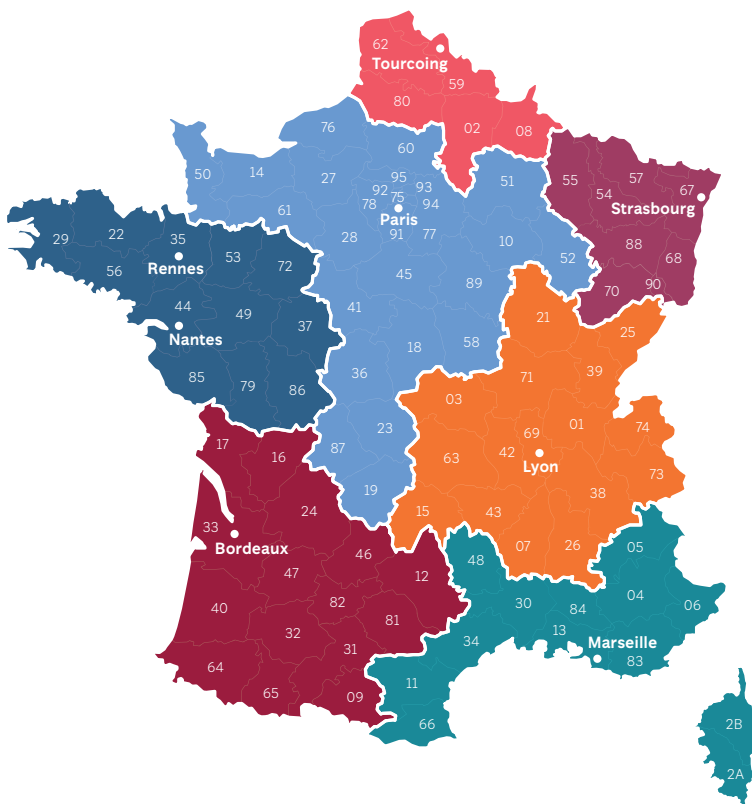
- la mise aux normes, la rénovation, la construction d'un bâtiment,

- la conception, l'achat ou l'installation de nouvelles technologies (e-santé, robotique, domotique) et plus largement, l'achat d'équipements,

- les événements ponctuels,
- les projets de recherche,
- les formations diplômantes et les formations individuelles.

La Fondation de France, au plus près du terrain

La proximité est une réalité de notre métier et une façon d'être. Notre métier est fait de relations humaines, d'échanges et de rencontres. C'est aussi la proximité qui caractérise la plupart de nos actions, mises en œuvre au plus près du terrain. C'est encore la proximité qui a guidé notre organisation, avec une présence forte en région et un réseau de bénévoles en prise directe avec les réalités sociales et économiques de leur territoire.



Nord

5 rue de Tournai
59200 Tourcoing
03 20 11 80 90
nord@fdf.org

Centre-Est

19 rue de l'Arbre Sec
69001 Lyon
04 72 10 92 30
centreest@fdf.org

Grand Ouest

8 rue du Pré Botté
35000 Rennes
02 99 38 24 22
5 rue Columelle
44000 Nantes
02 51 83 20 70
grandouest@fdf.org

Sud-Ouest

29 rue Esprit des Lois
33000 Bordeaux
05 56 52 03 07
sudouest@fdf.org

Grand Est

10 rue Sainte-Marguerite
CS 90012
67083 Strasbourg cedex
03 88 22 78 68
grandest@fdf.org

Méditerranée

42 rue Montgrand
CS 20004
13006 Marseille
04 91 90 08 77
mediterranee@fdf.org

France d'Outre mer

Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Terres australes et antarctiques françaises, Wallis-et-Futuna.
40 avenue Hoche
CS 30001
75008 Paris
01 44 21 31 00
fondation@fdf.org

Siège et Centre-Ouest

40 avenue Hoche
CS 30001
75008 Paris
01 85 53 13 66
projets@fdf.org

ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE TERRAIN



Pour accompagner les acteurs de terrain dans la conception, la co-construction avec les bénéficiaires, le pilotage, le montage, la structuration des actions ou encore leur évaluation, le recours à un consultant compétent peut être utile. Il pourra être pour tout ou partie financé dans le cadre de ce soutien complémentaire. Un accord devra être donné par la Fondation de France sur présentation de la proposition technique et du CV du consultant pressenti par le porteur de projet.

COMMENT AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT



L'urgence climatique et environnementale impose de changer en profondeur nos manières de vivre et de mener nos projets, quel que soit le domaine dans lequel nous sommes engagés. En partenariat avec l'Union nationale des CPIE, la Fondation de France encourage tous les porteurs de projets à contribuer en faveur de la transition écologique. Elle propose l'accompagnement méthodologique e+, afin d'aider à évaluer et mieux maîtriser les impacts environnementaux des projets et à construire des solutions durables.

NOTRE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Afin de participer à l'effort collectif dans le cadre de l'Agenda 2030, la Fondation de France mesure désormais sa contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) dans tous les projets qu'elle finance. Lutter contre la pauvreté, améliorer la nutrition, promouvoir l'agriculture durable, assurer à tous une éducation de qualité, préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, maritimes... Énoncés par l'ONU en 2015, les 17 Objectifs de

développement durable, qui relèvent tous de l'intérêt général, sont au cœur des missions de la Fondation de France. Tout porteur de projet désirant déposer un projet dans le cadre de l'un des programmes de la Fondation de France se verra demander à quels ODD son projet contribue. Il est possible de choisir quatre objectifs, un obligatoire et trois facultatifs.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur fondationdefrance.org, rubrique *Qui sommes nous / Nos engagements pour le développement durable*.

Fondation
de
France

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 00
🐦 in @ f
fondationdefrance.org

Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France et son réseau de 945 fondations abritées soutiennent chaque année près de 11 000 projets d'intérêt général qui répondent à cinq grands enjeux: aider les personnes vulnérables, favoriser la recherche et l'éducation, promouvoir la culture et la création, agir pour un environnement durable et développer la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France agit grâce à la générosité des donateurs et des testateurs.